



Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2011

**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SÈNERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés :** M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 22 mars 2011

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 63

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.03.16 : Convention d'objectifs et de moyens relative au traitement des demandes d'implantation et d'utilisation de la base des locaux d'entreprise disponibles**

□ **M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

En matière de développement économique, le champ d'intervention obligatoire de Versailles Grand Parc en tant que communauté d'agglomération, est « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire » (article L5216-5 du CGCT).

Cinq domaines d'intervention ont été retenus (soutien aux zones d'activités économiques - soutien des grands projets économiques - promotion du territoire et implantation d'entreprises - économie locale, soutien à la pérennisation, au développement et à la création d'entreprises - développement du commerce) pour lesquels l'intérêt communautaire devra être précisé.

La direction du développement économique a mis en place une base des locaux d'entreprise disponibles sur son territoire afin de renseigner les porteurs de projets désirant s'implanter sur Versailles Grand Parc.

Cette base de données repose sur une relation privilégiée avec les opérateurs immobiliers œuvrant sur territoire de Versailles Grand Parc et un accord de confidentialité des informations transmises relatives à l'adresse des locaux d'entreprise disponibles.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les recherches d'implantation d'activités économiques seront traitées soit par la communauté d'agglomération soit directement par les communes, et les conditions d'utilisation de la base de données des locaux disponibles de la communauté d'agglomération, en veillant à maintenir une collaboration commune et conjointe dans l'intercommunalité. La confidentialité des adresses est le principe de base qui régit les relations privilégiées nouées par la direction du développement économique avec les différents acteurs immobiliers du territoire.

L'accès à la base des locaux disponibles nécessite l'acquisition de licences supplémentaires auprès du prestataire gérant l'hébergement de cette base de données pour chaque commune candidate. Pour information, en 2010, la location annuelle de 6 postes était de 360 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire la signature de cette convention avec les communes qui le souhaitent.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire :

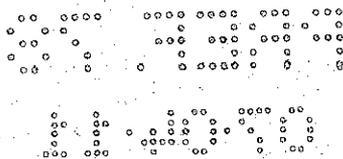
- 1) *décide la signature de cette convention avec les communes qui le souhaitent ;*
- 2) *désigne M. Gilles PANCHER comme représentant de la communauté d'agglomération pour la signature de cette convention.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins 2 abstentions de M. Georges DUTRUC-ROSSET et M. Jean-Roch GAILLET.



Pour le Président,  
Par déléation,

**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services